

COMMUNE de JANVILLE-EN- BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 17 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 17 septembre 2021 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Etaient absents : Mmes et MM. Brigitte POLISANO (excusée), Brigitte FLEUREAU, Jocelin MORGEAT (pouvoir à Christophe LETHROSNE), Séverine BLANCHARD (pouvoir à Patricia JEANSON), Sabrina VANNEAU, Camal CHAROUF (pouvoir à Sébastien DAVID).

Secrétaire de séance : Mme Florence MUSTO.

POINT SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- subvention exceptionnelle – Comité des Fêtes,
- extension des bureaux et des garages de la gendarmerie pour la brigade motorisée – Autorisation Monsieur le Maire de signer le projet de bail.

Le compte rendu de la réunion du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX (présenté par Daniel HUCHET)

Janville – Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle

Les travaux d'éclairage sont en cours.

L'intervention de « Orange » est prévue le 23 septembre 2021.

Un rendez-vous de chantier avec Energie 28 est programmé le 23 septembre 2021.

Les branchements pour les illuminations de Noël initialement prévus n'ont pas été réalisés.

Les arbres présents sont à récupérer.

Janville – Presbytère

La porte d'entrée côté jardin a été remplacée par l'entreprise Crosnier. Quant à la douche, elle a été posée par l'entreprise Sanitherm et les peintures des volets réalisées par le personnel du service technique.

Janville – Logements situés cour de la mairie

Les travaux de peinture et de revêtement de sol pour le studio ont été réalisés par l'entreprise « O En Couleurs ».

Le logement type F4 sera également à refaire.

D'autres travaux ont été effectués par les entreprises Crosnier et Sanitherm.

Outrouville – Aménagement de la mare

Un rendez-vous aura lieu le 21 septembre 2021 avec le cabinet Inca et la société STPA.

Divers

L'entreprise STPA a effectué plusieurs interventions suite aux fortes pluies devant les numéros suivants :

- 27 rue de la Madeleine Janville,
- 2 chemin de la Bouverie Allaines ;

Et est également intervenue devant le numéro 4 de la rue du Tripot pour une reprise de travaux suite à une suppression d'un bac de décantation.

Travaux commandés et non réalisés

Le remplacement de la chaudière de la gendarmerie par l'entreprise Jouanneau.

Rendez-vous avec le Cab

Demande de devis

Janville - Sinistre 8 rue de la Madeleine

Des devis ont été demandés aux entreprises Crosnier et Arnoult pour les travaux suivants :

- ravalement sur la partie basse du bâtiment,
- lavage de la façade de la partie haute du bâtiment,
- changement d'une fenêtre,
- remplacement de 4 volets,
- reprise des appuis de fenêtres en briques pleines,
- fixation de la descente de la gouttière.

Janville – Stade Gaston Jeannot

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Dhennin pour une intervention sur les projecteurs du stade.

Informations

Le dossier relatif aux travaux d'enfouissement de l'éclairage de l'avenue Gambetta passera en commission pour validation par Energie 28 à la fin du mois de septembre 2021.

Le sapin pour Noël sera récupéré chez Monsieur Francis Charrier. Sa mise en place sera effectuée le 19 novembre 2021 et l'installation des illuminations débiteront le 22 novembre 2021.

FINANCES

Budget principal

Janville – Acquisition de la grange située rue de la Bretonnerie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquérir une grange située rue de la Bretonnerie – Janville, cadastrée AC 930 d'une superficie de 361 m², pour un montant de 1 €.

Il explique que ce bâtiment est en péril et qu'une partie s'est effondrée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au profit de la commune pour un montant d'un euro (1 €) et tout document relatif à cette acquisition.

Service technique – Acquisition véhicule

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que lors du conseil municipal du 17 mai 2021 (délibération n°2021-05-14), il a été décidé d'acquérir un véhicule d'occasion « type Jumpy » à hauteur de 15 000 €.

Monsieur le Maire présente un devis relatif à un véhicule d'occasion « Jumpy » pour un montant de 6 130,09 € HT / 7 296,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

♦ autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté pour un montant de 6 130,09 € HT / 7 296,76 € TTC.

Contrats téléphonie

Afin de résoudre les problèmes d'internet (débit insuffisant), de développer la flotte mobile professionnelle et d'actualiser nos lignes fixes existantes, Monsieur le Maire fait part de sa prise de contact auprès d'un opérateur « Hexatel » pour répondre à nos besoins.

Après étude de son offre, cette société permet de répondre à nos différents besoins demandés pour divers bâtiments communaux :

Bâtiments	Propositions	Montant total
Espace« Thierry la Fronde »	Fibre 76,50 € HT/mois Ligne GSM 10,80 € HT/mois	87,30 € HT/mois
Services Techniques	Fibre 76,50 € /mois	76,50 € HT/mois
Mairie annexe Le Puiset	1 ligne fixe GSM	14,40 € HT/mois
Mairie annexe Allaines	1 ligne fixe GSM	14,40 € HT/mois
Salle Jeanne d'Arc	1 ligne fixe GSM	14,40 € HT/mois
Mairie « Janville-en-Beauce »	Fibre 85,50 € HT/mois Box 4G 33,30 € HT/mois Opérateur communication 165,10 € HT/mois	634,70 € HT/mois

	Location – Maintenance 214,00 € HT/mois Mobiles 136,80 € HT/mois	
--	--	--

841,70 € HT / 1 010,04 € TTC/mois
 Soit 10 100,40 € HT / 12 120,48 € TTC/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 -accepte le changement d'opérateur téléphonique en choisissant HEXATEL avec toutes les conditions énumérées ci-dessus.
 -autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant le changement d'opérateur.

Honorariat – Attribution cadeau

Monsieur le Maire expose :

La commune doit prendre une délibération afin de pouvoir offrir un cadeau à Monsieur Jean-Louis BAUDRON, ancien maire de Janville, dans le cadre de sa nomination « Maire Honoraire ».

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau au Maire Honoraire d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), accepte l'achat d'un cadeau pour l'honorariat de Monsieur Jean-Louis BAUDRON, d'une valeur de 1 000 €.

Décision modificative

Les crédits au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » en dépenses étant insuffisants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

♦ décide de prendre la décision modificative suivante :

DÉPENSES	RECETTES
Art. 204172 (R) + 30 000 € (autres établissements publics locales – Bâtiments et installations)	
Art. 2315 (R) - 30 000 € (installations, matériel et outillage techniques)	

Financement des biens immobiliers ou des installations – Durée des amortissements des dépenses d’investissement et des subventions liées à ces dépenses d’investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe la durée des amortissements des dépenses d’investissements liées au financement des biens immobiliers ou des installations (enfouissements des réseaux ...) ainsi que celle des subventions liées à ces dépenses à 10 ans.

Régie de recettes pour spectacles – Tarifs à compter du 02 octobre 2021

En raison de futures saisons culturelles,

Monsieur le Maire explique qu’il faut créer une régie de recettes « spectacles » par arrêté mais également délibérer au sujet des tarifs à appliquer lors des spectacles.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- décide d’appliquer les tarifs suivants relatifs à la régie de recettes « spectacles » :
 - . de 12 à 17 ans : 6 €,
 - . adultes : 12 €.

-dit que ces tarifs s’appliqueront à compter du 02 octobre 2021, date du premier concert organisé par la commune de Janville-en-Beauce.

Régie de recettes du marché hebdomadaire – modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- décide de modifier les tarifs de la régie de recettes du marché hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Tarif forfaitaire pour tous les commerçants du marché et hors marché

Nombre de mètres	Forfait en €	Nettoyage du marché 1,50 €	avec véhicule 2 €
1	4	5,5	7,5
2	4	5,5	7,5
3	4	5,5	7,5
4	4	5,5	7,5
5	4	5,5	7,5
6	4	5,5	7,5
7	5	6,5	8,5
8	5	6,5	8,5
9	7	8,5	10,5

10	7	8,5	10,5
11	8	9,5	11,5
12	8	9,5	11,5
13	10	11,5	13,5
14	10	11,5	13,5
15	11	12,5	14,5
16	11	12,5	14,5
17	13	14,5	16,5
18	13	14,5	16,5
19	14	15,5	17,5
20	14	15,5	17,5

Forfait « alimentation électrique » par jour

Avec réfrigérateur, rôtisserie

Eclairage forte consommation, etc ... 3 €

Avec balance, éclairage faible consommation, etc ... 2 €

Emplacement forains et cirques au mètre carré 0,70 €-dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2022.

A l'unanimité, Madame Yvette LIONNET-BADINIER est nommée régisseur titulaire Madame Séverine BLANCHARD titulaire suppléant. Cette nomination sera établie par un arrêté.

PERSONNEL COMMUNAL**Service technique – Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du recrutement du responsable du service technique, il y a lieu de créer un nouvel emploi, ce dernier n'existant pas au tableau des emplois de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (23 voix pour et 1 abstention), décide de créer :

- à compter du 1^{er} novembre 2021, un emploi permanent d'agent de maîtrise à 35 heures par semaine,

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

COMMUNE DÉLÉGUÉE ALLAINES-MERVILLIERS – AMÉNAGEMENT DE LA MARE D'OUTROUVILLE – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet relatif aux travaux d'aménagement de la mare d'Outrouville – Commune déléguée d'Allaines-Mervilliers.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de consultation d'entreprises. La prestation porte sur les travaux d'aménagement des abords (parking, végétalisation ...) et à régler les problèmes d'évacuation de l'eau place Saint-Martin lors de fortes pluies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à lancer la publicité ainsi que la consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;
- à signer les marchés et les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire présente le devis de la société STPA signé pour le curage de la mare d'un montant de 4 950 € HT / 5 940 € TTC. L'estimation du curage faite par le Cabinet Inca était d'un montant de 29 000 € HT.

PISTE CYCLABLE

Les communes de Toury et de Janville-en-Beauce ont le projet de créer une voie de circulation douce végétalisée reliant leurs deux communes, le long de la voie du chemin de fer.

Afin de mener à bien ce projet, les deux communes ont décidé de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Les deux communes se sont mises d'accord pour choisir le même bureau d'études et de participer à hauteur de 50 % du coût de l'AMO.

Après une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études, une proposition a été reçue de la société Iris Conseil 28000 CHARTRES pour un montant de 16 560 € HT, soit 19 872 € TTC.

Les deux communes peuvent bénéficier de subventions pour le dossier de création de la liaison douce ainsi que le recours d'une AMO.

Après exposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix contre, 5 abstentions, 14 voix pour) :

- approuve le projet de création d'une voie de circulation douce végétalisée reliant les communes de Toury et de Janville-en-Beauce, le long de la voie du chemin de fer,
- décide d'attribuer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à la société Iris Conseil de CHARTRES, 58 rue du Grand Faubourg, pour un montant de 16 560 € HT / 19 872 € TTC,

-accepte que la commune de Janville-en-Beauce participe aux frais de l'AMO à 50 % du montant du marché cité précédemment,

-sollicite une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME et éventuellement de d'autres partenaires pour mener à bien ce projet.

Monsieur Christophe LETHROSNE demande si le projet d'aménager des pistes cyclables entre les trois communes déléguées est abandonné. Monsieur le Maire lui répond que ce projet fera partie du programme « Petites Villes de Demain ».

Monsieur Bertrand LEGENDRE précise que ce projet sera difficilement réalisable avec l'existence actuelle d'un comportement d'incivilité et d'insécurité au Bois Lambert.

BIBLIOTHÈQUE – DÉSAFFECTATION D'OUVRAGES

Sur proposition de l'adjoint du patrimoine en vue de l'élimination de certains livres de la bibliothèque,

Le Conseil Municipal :

Considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque doivent être réformés en raison de leur mauvais état pour certains, les autres n'étant plus d'actualité,

- décide, à l'unanimité, de procéder à la désaffectation puis à la destruction de ces livres.

Les ouvrages ainsi désaffectés seront annulés sur les registres d'inventaire et les fichiers (liste ci-jointe).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMITÉ DES FÊTES

Sous couvert de la commune, le comité des fêtes a organisé un concert le 27 août 2021 à l'Espace « Thierry la Fronde ».

Le bilan de ce concert ressort un déficit d'un montant de 297,17 €.

Vu que la commune a demandé au comité des fêtes d'organiser ce concert, Monsieur le Maire propose de lui verser une subvention afin de combler ce déficit.

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix pour et 1 abstention), décide de verser au comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 297,17 €.

**EXTENSION DES BUREAUX ET DES GARAGES DE LA GENDARMERIE
POUR LA BRIGADE MOTORISÉE**

Considérant le projet d'extension des bureaux et des garages de la gendarmerie pour la brigade motorisée à Janville,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour poursuivre ce projet, une délibération lui permettant de signer le projet de bail doit être prise.

Invité à se prononcer,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de bail relatif à l'extension des bureaux et des garages de la gendarmerie pour la brigade motorisée de Janville (ci-joint).

INFORMATIONS / DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- remerciements de l'Association Sportive Toury Janville pour la subvention allouée en 2021.

- bilan de la course solidaire organisée au sein de l'ensemble scolaire Notre Dame du 11 juin 2021 : 4 100 € et remerciements pour le prêt des barrières.

-l'étude d'impact du projet Les éoliennes Citoyennes 12, sur la commune de Oinville-Saint-Liphard, est consultable au secrétariat de la mairie.

-point sur les principales dépenses depuis la réunion du 24 juin 2021 :

Janville - Logements 11 rue du Mail Colardeau

. BLP BLIN (studio et F4) 2 463,17 € TTC (radiateurs et modification du coffret)

. CROSNIER (F4) 1 162,70 € TTC (portes, serrures, fixation des volets)

. O EN COULEURS (studio) 3 716,59 € TTC (peinture)

. SANITHERM (studio et F4) 287,65 € TTC

Janville-en-Beauce - Vérification des hydrants

GARCIA 2 664 € TTC

Le Puiset - Compresseur de secours assainissement

SOTERKENOS 11 016 € TTC

Janville – Electrovanne de lavage de la toile d'égouttage, pompe surpression eau industrielle

SAUR 3 486 € TTC

Janville – Intervention à l'Espace « Thierry la Fronde »

SERT 1 146,60 €.

-Commission Départementale d'Aménagement Commercial d'Eure-et-Loir (CDAC)

Avis favorable pour le projet d'extension de la surface de vente « Intermarché » 14 avenue du Général de Gaulle et création de places de stationnement pour le personnel.

-fermeture du magasin de Leader Price le 11 août 2021.

-création d'un parking pour le co-voiturage

La commune ne participera pas aux frais d'aménagement de ce parking à la sortie de l'autoroute d'Allaines.

-déviation de Le Puiset – Janville – Toury

Les fouilles archéologiques ont débuté entre Le Puiset et Janville.

-programme « Petites Villes de Demain » - Convention de partenariat avec Enedis

Cette convention a été présentée lors du conseil municipal du 17 mai 2021. Elle a été signée le 06 septembre 2021.

-convention « Petites Villes de Demain »

Cette convention a été finalisée avec la Commune de Toury le 17 septembre 2021.

-Communauté de Communes Cœur de Beauce

Jean-Michel GOUACHE demande si la commune organise comme précédemment un transport pour un centre de vaccination pour la troisième injection.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a été organisé un transport à Pithiviers-le-Vieil le 12 septembre 2021. Il informe que la troisième injection sera effectuée en octobre prochain à l'EHPAD.

Inès NICOULLAUD-REIBELL demande si la pose de bornes avec sacs pour déposer les déjections canines est prévue au niveau du chemin situé entre la station d'épuration et la commune déléguée du Puiset.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut regarder l'usage de ces bornes sur ce chemin, sachant que les bornes sont rarement utilisées dans le bourg.

Elle demande également s'il est prévu d'abattre les « arbres morts » situés au Parc Jean Feugereux.

Jean-Marie DUPIN explique que trois agents du service technique ont passé le CACES. Ainsi, lors d'une location de nacelle, l'abattage d'arbres devenus dangereux par leur instabilité sera à planifier.

Elle demande si les arbres abattus seront remplacés.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra voir budgétairement.

Jean-Marie DUPIN en profite pour informer l'assemblée qu'une nacelle sera louée en octobre prochain pour effectuer divers travaux :

- nettoyage des vitres de la véranda de la mairie annexe du Puiset, de la médiathèque et de l'Espace « Thierry la Fronde »,
- installation du filet au stade du Château d'Eau,
- peinture de la façade de la salle des fêtes de la commune déléguée d'Allaines,

- dépose des volets du bâtiment de l'Hôtel Dieu de la commune déléguée de Janville,

Christophe LETHROSNE demande si des travaux seront réalisés à l'Eglise de Janville pour les problèmes d'infiltration.

Clément WINGLER lui répond qu'une étude est en projet. Trois architectes du patrimoine ont été contactés pour une visite des Eglises des trois communes déléguées et de la Chapelle Sœur Saint-Henri. Un diagnostic sera réalisé et un programme sera établi sur cinq années. Les priorités seront définies. Des partenaires seront contactés afin d'obtenir des subventions.

Bertrand LEGENDRE demande si les parcelles de la zone artisanale sont occupées. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour, il reste des parcelles libres.

Il demande également la situation du projet d'extension de la zone d'activités de la commune déléguée du Puiset apporté par AREFIM, société foncière immobilière, spécialisée en développement de parcs d'activités (vu lors de la séance du 24 juin 2021).

Monsieur le Maire lui répond que les indemnités d'éviction sont en cours d'études, mais un deuxième porteur du projet est intéressé.

Bertrand LEGENDRE demande l'avancement du dossier des Transports Fouché – Zone industrielle de Janville. Monsieur le Maire lui rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Beauce s'occupe du dossier avec l'aide de l'organisme EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) (vu lors de la séance du 17 mai 2021). Un futur acquéreur serait intéressé par le terrain.

Fin de la séance à 23h45.

